

Règlement du Club de Sport

L'âge d'admission pour les activités du centre est de 16 ans révolus.

Lors de chaque visite, le membre doit se présenter à la réception, muni de sa carte de membre valide, avant d'accéder au centre. Tout membre qui se présenterait sans sa carte pourrait se voir refuser l'accès au centre.

L'accès au centre est possible chaque jour de la semaine mais par demi-journée uniquement (de 9h15 à 14h00 ou de 14h00 à 19h15). Seuls un peignoir et une serviette seront remis par demi-journée et une serviette.

Il est préférable de réserver les cours en salle et en piscine auprès des hôtesse d'accueil. Les personnes prioritaires aux cours sont celles et ceux qui se seront inscrits au préalable. Si le client abonné est absent à plus de 3 cours réservés sans avoir prévenu au préalable l'accueil, il ne pourra plus s'inscrire jusqu'à la fin du mois en cours.

Le centre se réserve le droit de refuser l'accès aux cours au-delà de (14)* personnes en salle et de (14)* personnes en piscine.

- Abonnement Privilège : un cours Fitness et Aquatique par jour.

(x)*: nombre pouvant varier selon les conditions sanitaires et météorologiques. Merci de se renseigner auprès de l'accueil pour plus d'informations concernant ces chiffres.

Le membre reconnaît à la direction le droit d'exclure du centre toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs, gênant pour les autres membres ou non conforme au contrat d'abonnement ou au règlement du centre.

La direction se réserve la faculté de modifier les jours et heures d'ouverture, de modifier les plannings des cours et d'interdire l'utilisation de certaines installations en cas de problème lié à l'exploitation du centre. [Voir les modifications COVID-19 au verso]

Le montant de l'abonnement peut être payé d'avance ou en trois mensualités consécutives. Aucun remboursement ne sera effectué sur les abonnements.

Le membre ne peut interrompre ou reporter son abonnement sauf dans le cas ci-après exposé : En cas d'inaptitude à la pratique du sport de plus de 3 mois, pour cause de maladie ou accident grave, les abonnés annuels pourront voir leurs abonnements prolongés de la durée de l'inaptitude moins 1 mois.

Le centre prévoit des jours de fermeture dans l'année. Ces jours de fermeture sont d'ores et déjà pris en compte dans le prix global de l'abonnement.

Le téléphone portable doit être utilisé en mode silencieux uniquement.

Les tenues de sport doivent être en adéquation avec l'activité sportive :

- Short, tee-shirt, survêtement ou tenue de fitness
- Chaussures de sport propres, adaptées à un usage en salle.
- Maillot de bain (le caleçon de bain est interdit), tongs et bonnet de bain pour la piscine du centre
- Combinaison lors du Longe Côte

L'emploi d'une serviette sur les appareils et tapis de sol est obligatoire. Chacun doit nettoyer sa place et son matériel après utilisation au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet. Le matériel doit être rangé après chaque utilisation.

Une douche est obligatoire avant l'utilisation de la piscine du centre.

Il est impératif de lire attentivement et de respecter les précautions d'emploi du sauna et du hammam.

Ajustements COVID 19

De plus, le masque est obligatoire dans les vestiaires et pour circuler dans l'enceinte de la Thalasso. Les affaires personnelles doivent être rangées dans les casiers avant d'assister à un cours. Une douche avant et après la pratique physique est recommandée. Par mesure de prévention, le nombre maximum de personnes par cours a été diminué (piscine et salle de fitness).

L'acceptation des termes et conditions de ce document est un préalable à tout abonnement.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :